Mode d'emploi

Afin que votre enfant soit accueilli, vous devez, au préalable, vous assurer que celui-ci est bien inscrit à l'accueil de loisirs.

Puis vous devez procéder à la réservation à l'aide de ce bulletin :

- 1. Remplissez les 2 volets en indiquant les jours de présence de votre enfant. à l'accueil de loisirs
- 2. Détachez la partie du bulletin qui vous est réservée. (conservez-la précieusement).
- 3. Transmettez le bulletin à la direction de l'éducation :
 - Par mail, à enfance@villeneuve-saint-georges.fr
 - Par dépôt à la direction de l'éducation (accueil ou boite aux lettres)

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

Accueil périscolaire et ALSH mixte Anatole France	01 43 82 63 63
Accueil périscolaire mixte Anne Sylvestre	01 43 82 28 48
Accueil périscolaire mixte Berthelot	01 43 82 85 12
Accueil périscolaire et ALSH mixte Condorcet	06 73 04 13 37
Accueil périscolaire maternel Jean de la Fontaine	01 43 82 49 11
Accueil périscolaire maternel Jean Zay	01 43 89 52 14
Accueil périscolaire élémentaire Jules Ferry	01 43 82 23 93
Accueil périscolaire mixte Marc Seguin	01 43 89 67 80
Accueil périscolaire mixte Paul Bert	01 43 89 75 08
Accueil périscolaire maternel Paul Vaillant Couturier	01 43 89 05 58
Accueil périscolaire et ALSH mixte Saint-Exupéry	01 43 89 15 70
Accueil périscolaire maternel Victor Duruy	01 43 86 86 69

Pour les mercredis, l'inscription s'effectue à la journée ou à la demi-journée.

MATIN: accueil de 7h à 9h. MIDI: 11h30 à 13h30. SOIR: depart de 17h à 19h

Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs uniquement les journées réservées, celles non utilisées seront automatiquement facturées.

Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Villeneuve Saint-Georges et sont nécessaires à l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire en cours. La Mairie de Villeneuve Saint-Georges et fonde sur son intérêt public pour traiter vos données l'accès aux données est strictement limité aux colloborateurs de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges en charge des traitements relatifs à la Direction de l'éduction. Elles sont conservées uniquement pour l'année scolaire en cours.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer vas droits en confactant le DPO de la Marire de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivante : dpa@lileneuve-saint-georges.fr

Si vous estimez que vos d'arts n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Accueils de loisirs RÉSERVATIONS MATIN - MIDI - SOIR & MERCREDI

Du lundi 09 mars au vendredi 17 avril 2026



Fin des inscriptions le vendredi 27 février 2026

Direction de l'Éducation Service Enfance

29 rue Henri Janin 01.71.34.60.03 - enfance@villeneuve-saint-georges.fr

Exemplaire à transmettre à l'accueil de loisirs

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :
Numéro de téléphone :

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant.

	Semaine	l	undi 09)	ı	Mardi 10)	Jeudi 12			Vendredi 13		
	du 09 au 13	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
	mars												
	Semaine	l	undi 16	5	١	Mardi 17	7	,	Jeudi 19)	Vendredi 20		
	du 16 au 20	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
3 L	mars												
	Semaine	l	Lundi 23	3	١	Mardi 24	1	Jeudi 26			Vendredi 27		
5	du 23 au 27	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
	mars												
	Semaine	l	Lundi 30			Mardi 31		Jeudi 02			Vendredi 03		
(du 30 mars au	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
	03 avril												
7	Semaine	l	undi 06	ò	1	Mardi 07	7	Jeudi 09			Vendredi 10		
	du 06 mars	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
	au 10 avril												
	Semaine	l	undi 13	3	ľ	Mardi 14	1	Jeudi 16			Vendredi 17		
	du 13 au 17	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
	avril												

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

	MARS	Mercredi 11		Mercr	edi 18	Mercredi 25		
Ш	Journée	J	R	J	R	J	R	
K	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM	
\mathcal{Q}	AVRIL	Mercredi 01		Mercr	edi 08	Mercredi 15		
H	Journée	J	R	J	R	J	R	
1	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM	

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le	:
Signature:	

Exemplaire à conserver par la famille

Nom et prénom de l'enfant :	
Accueil de loisirs fréquenté :	
Nom et fonction de l'agent procédant à la réservation :	

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant.

	merci de coche les jours de presence de voire enfant.													
	Semaine du 09 au 13	l	Lundi 09)	ı	Mardi 10)	Jeudi 12			Vendredi 13			
		Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
	mars													
0	Semaine	l	Lundi 16)	1	Mardi 17	7		Jeudi 19)	Vendredi 20			
\equiv	du 16 au 20	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
SOIR	mars													
1	Semaine	l	Lundi 23	}	1	Mardi 24	1	Jeudi 26			Vendredi 27			
	du 23 au 27	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
MATIN - MIDI	mars													
2	Semaine	Lundi 30			1	Mardi 31			Jeudi 02			Vendredi 03		
_	du 30 mars au	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
\leq	03 avril													
4	Semaine	l	Lundi 06)	ı	Mardi 07	ardi 07 Jeudi 09				Vendredi 10			
3	du 06 mars	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
	au 10 avril													
	Semaine	l	Lundi 13		Mardi 14			,	Jeudi 16)	Vendredi 17			
	du 13 au 17	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	
	avril													

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

<u> </u>	MARS	Mercredi 11		Mercr	edi 18	Mercredi 25		
団	Journée	J	R	J	R	J	R	
\mathbf{x}	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM	
Q	AVRIL	Mercredi 01		Mercr	edi 08	Mercredi 15		
$\forall I$	Journée	J	R	J	R	J	R	
	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM	

Fait à Villeneuve-Saint-Georges	le	:
Signature :		